

Quelques jalons de réflexion sur le profil de sortie

Gilles Tremblay

Conseiller pédagogique
Cégep Marie-Victorin

Dans le cadre des travaux et des réflexions en cours sur le dossier des épreuves synthèse de programme (ESP), plusieurs semblent considérer l'adoption d'un *profil de sortie*, dans chaque établissement collégial et pour chaque programme, comme une étape décisive du processus d'élaboration de ces épreuves. Ce faisant, ils entérinent en quelque sorte la proposition de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial qui, dans son Cadre de référence concernant *L'Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages* (janvier 1994, p. 13), précisait ce qui suit :

La conception de cette épreuve prend en compte les objectifs et les standards déterminés par le ministre, le profil de sortie conséquent déterminé par l'établissement pour les futurs diplômés et les actions envisagées pour rechercher l'équivalence interinstitutionnelle.

Dans cette optique, on semble s'accorder pour considérer la notion de profil de sortie comme un des éléments clés du cadre théorique destiné à définir les principaux axes de développement des ESP.

L'introduction du concept étant relativement récente au collégial, il convient de chercher à préciser ce qu'il faut entendre par « profil de sortie. » Voici donc, livrées en vrac et sans aucune prétention d'exhaustivité, quelques références que j'ai pu glaner ici et là, assorties de réflexions personnelles qui, je l'espère, vont contribuer à éclairer le sujet.

- Louis D'Hainaut semble avoir été le premier auteur à proposer une définition du profil de sortie :

Une éducation doit aboutir à faire acquérir aux élèves un ensemble de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être qui pourront se manifester ou bien que les élèves ou la communauté pourront exploiter dans des situations de vie.

L'ensemble de ces savoirs, savoir-faire et savoir-être constitue le « profil de sortie » ou « profil terminal » de l'élève. Le contenu de ce profil est déterminé par les options et les intentions de la politique éducative. Celle-

ci suggère ou fixe de manière plus ou moins précise les rôles que l'élève devra jouer dans sa vie en tant qu'individu, membre d'une famille et d'une communauté, participant à l'activité socio-économique de celle-ci ainsi qu'à sa vie culturelle.

(Des fins aux objectifs de l'éducation. Un cadre conceptuel et une méthode générale pour établir les résultats attendus d'une formation, 1982, p. 100)

C'est dans ce sens assez général, où l'accent est mis sur le caractère opérationnel du concept, qu'on semble avoir utilisé jusqu'à présent, dans le milieu collégial, l'expression « profil de sortie ». Il faut cependant remarquer que nous avons également pris pour acquis qu'il incombait à chaque établissement de préciser les profils de sortie, ce qui représentait une façon intéressante de s'appropriier localement les programmes d'études. C'est sans doute pour cette raison qu'on y fait parfois référence dans le cadre de dossiers traitant de l'approche-programme. Dans un document qui a pour titre *Dossier : Pour l'animation et le perfectionnement dans une perspective d'approche-programme* (Délégation collégiale du Comité mixte de PERFORMA, juin 1992), Sophie Dorais utilise l'expression *profil du diplômé* dans le cadre de la planification locale de programme et elle note que la précision de ces profils procède d'une approche plutôt inductive de la planification « qui part de la conception que l'équipe éducative se fait de la formation et du plan de formation ». Elle ajoute qu'« établir le profil du diplômé pour un programme donné, c'est essentiellement répondre à la question : dans ce programme, quelle personne voulons-nous former ? » Michel Poirier et Gaëtan Gauthier, dans *L'implantation de la formation fondamentale et de l'approche-programme au Cégep de Baie-Comeau* (mars 1993), font également état de l'élaboration du *profil de la personne diplômée* à titre de première étape d'une démarche d'implantation de l'approche-programme. Ces travaux constituent une parfaite illustration des propos tenus par Sophie Dorais qui les reproduit d'ailleurs en annexe à son dossier.

- La relative nouveauté du concept, dans notre milieu de l'éducation, peut sans doute expliquer l'absence de l'expression « profil de sortie » dans le *Dictionnaire actuel de l'éducation* (1993, 2^e éd.) de Renald Legendre. Ce dernier propose quelques définitions pour les entrées suivantes : *Profil*, *Profil Culturel*, *Profil de formation professionnelle*, *Profil éthique* et *Profil professionnel*. Aucune de ces définitions cependant ne confère au concept de profil un rôle conséquent ou déterminant en regard de l'élaboration, de l'implantation ou plus simplement de l'appropriation locale d'un programme.

- On sait, par ailleurs, l'importance accordée dans certains courants pédagogiques américains (*Competency-Based Education*, *Mastery Learning* et *Outcome-Based Education*) à l'identification des résultats d'apprentissage attendus au terme de la formation. Les références seraient nombreuses pour appuyer cette assertion. Qu'il suffise peut-être de citer ici l'un des éminents spécialistes de l'*Outcome-Based Education*, William B. Spady, (je rappelle que Jean-Pierre Goulet y a fait largement écho dans un article récent de *Pédagogie collégiale*, vol. 8, n° 2, décembre 1994, p. 18-25 : « Pour en finir avec la réforme ») qui définit ainsi l'expression « *Outcome-Based* » : « *To design and organize all curriculum and instructional planning, teaching, assessing, and advancement of students around successful learning demonstrations for all students.* » (« It's Time to Take a Close Look at Outcome-Based Education » dans *Outcomes*, été 1992, vol. 11, n° 2, p. 7). Le même auteur utilise d'ailleurs dans cet article l'expression *Exit Outcomes*, qui me semble devoir se traduire par « profil de sortie », qu'il définit comme suit : « *A new term, "Exit Outcomes", denoting the culminating outcomes for students as they graduate and exit the system, takes on special significance as the core basis of curriculum design for all grades and subject areas.* » (p. 11)

- Le Conseil supérieur de l'éducation du Québec, dans ses récentes publications en faveur d'un renouvellement du curriculum, adopte une position très proche de l'*Outcome-Based Education* en ce qui a trait au rôle déterminant du profil de sortie. Trois documents méritent ici d'être cités :

CARPENTIER, Renée, *Le curriculum, situation et développement. Étude réalisée pour le Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de son rapport annuel 1992-1993*, Québec, octobre 1993.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Rapport annuel 1992-1993 sur l'état et les besoins de l'éducation : Le défi d'une réussite de qualité*, Québec, 1993, 72 p. (On consultera avec intérêt les pages 25-33, mais tout le rapport est à lire.)

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Rénover le curriculum du primaire et du secondaire : Avis au ministre de l'Éducation*, Québec, 1994, 116 p. (Le chapitre 3 traite des « *profils de sortie comme levier d'un curriculum renouvelé* ».)

- ◆ L'étude de Renée Carpentier vise à faire le constat de la situation du curriculum à tous les ordres d'enseignement de manière à pouvoir ensuite proposer des pistes ou avenues de développement possibles. Le dernier chapitre est ainsi consacré à proposer, entre autres paramètres pour le développement des curriculums, l'identification de profils de sortie :

Nécessitant l'identification d'objectifs généraux reliés aux grands domaines de compétence jugés essentiels à chacune des étapes de la formation, l'élaboration de ces profils de sortie suppose également l'adoption à tous les ordres d'enseignement d'une perspective de forma-

tion fondamentale telle que définie précédemment. Ces profils de sortie représenteraient le déterminant majeur de l'élaboration des programmes de formation et ainsi devrait-on pouvoir supplanter l'approche disciplinaire qui a prévalu jusqu'à maintenant. (p. 94)

Sans proposer une définition précise du concept de profil de sortie, Renée Carpentier suggère d'en faire le fil conducteur susceptible de favoriser une plus grande intégration des savoirs et de conférer une plus grande cohérence aux curriculums.

- ◆ Cette idée sera reprise de façon un peu plus approfondie dans le *Rapport annuel 1992-1993* du Conseil supérieur de l'éducation. L'élaboration de profils de sortie y est présentée comme un choix stratégique qui paraît pertinent pour contrer « *le cloisonnement disciplinaire, d'une part, et l'absence de vision de système, d'autre part* » (p. 25). On y affirme en effet que :

Ces profils de sortie, tracés non seulement par ordre d'enseignement mais également par cycle, constituent une dimension essentielle de toute politique éducative ayant trait aux curriculums. La question à se poser est la suivante : que devrait savoir et que devrait être capable de faire une personne au sortir de tel cycle ou de tel ordre d'enseignement ? quelles compétences devrait-elle avoir acquises ? quelles connaissances devrait-elle posséder, quelles habiletés devrait-elle maîtriser et quelles attitudes devrait-elle avoir développées ? Ces questions appellent des réponses relativement précises, bien qu'on sache qu'en cette matière rien ne pourra, comme on dit, se trancher au couteau : elles nous renvoient, en profondeur, à la mission éducative, à la formation fondamentale et à l'intégration des apprentissages. (p. 27)

Trois axes de préoccupation pour le Conseil paraissent devoir être pris en compte dans la définition des profils de sortie :

- le souci de concrétiser la mission propre du système d'éducation en général et d'un ordre d'enseignement ou d'un cycle de formation en particulier ;
- l'obligation de définir le profil de sortie dans une perspective de **formation fondamentale** ;
- la recherche conséquente d'une véritable **intégration des savoirs**.

Pour y parvenir, le Conseil supérieur de l'éducation propose, pour chacun de ces axes, quelques pistes de réflexion :

- S'agissant de la **mission éducative**, le Conseil suggère de la traduire à travers la formulation et la clarification d'objectifs généraux qui soient suffisamment concrets pour qu'on puisse vérifier s'ils se réalisent ou non, et suffisamment liés aux compétences jugées importantes à chacune des étapes de la formation pour servir de fil conducteur tout au long du processus de formation (p. 28).

- Quant à la perspective de **formation fondamentale**, le Conseil rappelle que sa prise en compte devrait s'effectuer autour de cinq paramètres :
 - un profil de sortie conçu dans l'optique ou dans la perspective des **apprentissages essentiels** et non des matières essentielles ;
 - ces apprentissages essentiels peuvent être **génériques et transdisciplinaires** ;
 - ces apprentissages essentiels sont liés à l'**apport spécifique original de chaque discipline** dans ce qu'elle offre de fondamental et d'essentiel en matière de concepts, de méthodes, de démarches et de repères historiques ;
 - ces apprentissages doivent permettre le **développement continu de la personne** ;
 - et enfin, ils doivent favoriser l'**intégration sociale dynamique de la personne**.
- En ce qui a trait à l'**intégration des savoirs**, le Conseil rappelle que « *la définition d'un profil de sortie axé sur les compétences essentielles possède un double pouvoir intégrateur : elle permet le rapprochement des disciplines ou des matières et l'intégration des apprentissages* » (p. 28).
- ◆ Sans reprendre littéralement tout ce qu'il avait proposé dans son *Rapport annuel 1992-1993*, le Conseil supérieur de l'éducation développe plutôt sa réflexion dans son dernier Avis au ministre de l'Éducation en consacrant un chapitre entier aux « *profils de sortie comme levier d'un curriculum renouvelé* » (chapitre 3, p. 25-37). Même si cet Avis porte plus particulièrement sur le curriculum du primaire et du secondaire, il contient plus d'un éclairage intéressant sur notre sujet et peut tout à fait être adapté à notre contexte.
- Avant de proposer une définition opérationnelle du profil de sortie, le Conseil signale trois modes de définition et de réalisation de ce profil qu'il faudrait éviter :
 - le « *profil miroir et rétroviseur* », c'est-à-dire une définition qui ne ferait que reprendre et refléter les visées éducatives des douze ou quinze dernières années ;
 - le profil qu'on pourrait qualifier d'utilitaire, c'est-à-dire celui qui « *ne transcrirait et ne cristalliserait que les commandes des milieux de travail et du monde des affaires* » (p. 27) ;
 - le « *profil asservi à une perspective analytique très poussée et à un enchaînement exhaustif d'objectifs, de sous-objectifs et de sous-sous-objectifs* » (p. 27).
- Le Conseil propose ensuite une définition opérationnelle du profil de sortie :

On pourrait convenir d'appeler « profil de sortie » l'expression synthétique d'un ensemble de compétences à viser explicitement, dans un segment ou dans l'ensemble du parcours des études primaires

et secondaires, ensemble capable de guider et d'orienter le travail éducatif à effectuer dans l'élaboration et la mise en œuvre du curriculum. (p. 27 et 28)

- Chaque élément de cette définition est ensuite commenté :
 - **Expression synthétique** pour rappeler que le profil de sortie ne doit pas être une compilation exhaustive de tout ce qui est compris entre l'entrée et la sortie, mais doit plutôt proposer une vue d'ensemble articulée et unifiée des acquis fondamentaux des élèves.
 - Des **compétences** parce qu'il s'agit d'y associer indissolublement des connaissances et des capacités, voire des attitudes.
 - **Ensemble capable de guider et d'orienter le travail éducatif en lien avec le curriculum**, donc, « *un ensemble de compétences non pas conçues d'abord comme un seuil inférieur entre l'échec et la réussite, mais comme une visée à la fois réaliste et ambitieuse à poursuivre et à incarner dans le curriculum et les programmes* » (p. 28).

Au terme de ce survol rapide où nous nous interrogeons sur le concept de profil de sortie, la contribution du Conseil supérieur de l'éducation semble d'autant plus intéressante que, tout en s'inscrivant dans le prolongement des travaux et réflexions en cours dans notre milieu de l'éducation, elle débouche sur une mise en perspective critique.

Envisager les épreuves synthèse de programme, et, plus largement, les programmes d'études eux-mêmes dans leur ensemble, sous l'angle des profils de sortie nous oblige à prendre en compte la nécessaire intégration des apprentissages et nous situe dans le cadre de la formation fondamentale et de l'approche-programme.

Cela étant dit, il faut considérer que le profil de sortie, comme ensemble intermédiaire entre, d'une part, les finalités éducatives et, d'autre part, le curriculum ou les programmes, n'aura toujours qu'une valeur instrumentale. Une définition claire et univoque du concept ne nous dispensera pas d'avoir à faire des choix à toutes les étapes d'élaboration et d'application d'un curriculum. Il faudra ainsi décider du type de profil de sortie qui convient le mieux pour traduire nos choix et en favoriser l'actualisation ; il faudra aussi décider à qui l'on doit confier la responsabilité de définir les profils de sortie. À chaque collège pour tous les programmes qu'il dispense ? À un regroupement des collèges pour chacun des programmes offerts au collégial ? Au Ministère ?

Bien des questions restent en suspens. Il demeure que la définition des profils de sortie permettrait sans doute de mieux cerner les grands apprentissages visés dans chaque programme et, partant, de préciser les objets d'évaluation de l'épreuve synthèse.